



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/11/2024 004-210402400-20241118-DE_2024_043-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 08/11/2024

**Membres en exercice
: 10**

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Florian UGHI,
Thierry REGA, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine
DURET

Représentés : Rudy WUNDERLIN par Florian UGHI

Excusés :

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION SUD - DE_2024_043

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite s'engager dans un programme de réhabilitation énergétique de ses 18 logements communaux, du local de la Croix rouge et de la Mairie. Afin de connaître l'ampleur des travaux à réaliser, la commune doit faire établir une étude énergétique pour chaque entité.

A l'issu des études thermiques, la commune pourra adopter une stratégie de travaux permettant de passer les bâtiments en classe énergétique C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de la Région Sud, au titre de Nos Communes d'abord, opérations sur les études concernant la rénovation énergétique selon le plan de financement ci-dessous:

Le coût de cette opération est de 18 882 € H.T

Le plan de financement à inscrire au budget 2025 :

Montant total TTC : 22 659 € TTC soit 18 882€ HT

Région Sud (Nos communes d'abord) 50 % 9 441 €

Fonds Propres 50 % du HT 9 441 €

(La TVA applicable à cette opération étant prise en charge par la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement tel que décrit ci-dessus

SOLLICITE l'aide de la Région SUD pour le financement de cette opération à hauteur de 9 441 euros HT.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/11/2024 004-210402400-20241118-DE_2024_043-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.